



2025 - 152

DECISION DU MAIRE FIXANT LA REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2016 autorisant la création d'un budget annexe au budget principal de la ville pour les activités assujetties à la T.V.A.,

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs communaux,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs sont fixés conformément aux tableaux joints pour l'année 2026.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 22/12/25

LE MAIRE,

Patrick BOBET

- Annexe 1 : Location des Salles Municipales
- Annexe 2 : Repas dans les Résidences Autonomie pour Personnes Agées
- Annexe 3 : Portage des repas
- Annexe 4 : Animations
- Annexe 5 : Transport à la demande
- Annexe 6 : Droits de voirie
- Annexe 7 : Service du Cimetière - Columbarium
- Annexe 8 : Médiathèque
- Annexe 9 : Marché municipal

ANNEXE 1 : TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

	HT	TVA 20 %	TTC
<u>Salle de l'Ermitage (319 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	427,42 €	85,48€	512,90 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 377,17 €	275,43 €	1 652,60 €
<u>Rotonde (150 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	156,42 €	31,28 €	187,70 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	652,21 €	130,44 €	782,65 €
<u>Salles de Réception (Rez-de-chaussée - 3 salles - par salle- 50 m2)</u>			
1 SALON (50 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	109,92 €	21,98 €	131,90 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	230,88 €	46,18 €	277,05 €
2 SALONS (100 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	220,75 €	44,15 €	264,90 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	461,75 €	92,35 €	554,10 €
3 SALONS (150 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	330,67 €	66,13 €	396,80 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	692,29 €	138,46 €	830,75 €
<u>Ensemble (Ermitage, Rotonde et les 3 salons-619 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	923,50 €	184,70 €	1 108,20 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	2 673,92 €	534,78 €	3 208,70 €
<u>Ensemble (Rotonde et les 3 salons - 300 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	404,29 €	80,86 €	485,15 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 178,33 €	235,67 €	1 414,00 €
<u>Ensemble (Rotonde et les 2 salons- 250 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	308,17 €	61,63 €	369,80 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	967,75 €	193,55 €	1 161,30 €
<u>Salles de Réunion (1 er étage - 3 salles - par salle -50 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	68,08 €	13,62 €	81,70 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	102,17€	20,43 €	122,60 €
<u>Le Plateau</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	427,42 €	85,48 €	512,90 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 377,17 €	275,43 €	1 652,60 €
<u>2 Salles du Carré du Castel d'Andorte (235 m2)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	427,42 €	85,48 €	512,90 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 377,17 €	275,43 €	1 652,60 €
<u>Maison de Quartier Albert Angevin (Petite Salle)</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	68,08 €	13,62 €	81,70 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	102,17 €	20,43 €	122,60 €

Maison de Quartier Albert Angevin (Grande Salle)

Usagers Bouscatais (par jour)	135,33 €	27,07 €	162,40 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	272,17 €	54,43 €	326,60 €

Auditorium La Source (forfait 1 semaine)

Usagers Bouscatais	220,67 €	44,13 €	264,80 €
Usagers Non Bouscatais	461,92 €	92,38 €	554,30 €

**ANNEXE 2 : TARIF DES REPAS
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES
Tarif Senior (à partir de 60 ans) Bouscatais**

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Usagers bénéficiant d'un QF*
égal ou inférieur à 555 €
et le personnel communal 3,74 €

Autres personnels (Métropole ...)..... 6,06 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 556 à 670 €..... 4,85 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 671 à 820 €..... 5,66 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 821 à 1000 €..... 6,16 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 1 001 à 1 220 €..... 7,07 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 1 221 à 1 524 €..... 7,78 €

Usagers bénéficiant d'un QF
de 1 525 à 1 825 €..... 8,48 €

Usagers bénéficiant d'un QF
supérieur à 1 825 €..... 9,19 €

* QF / RAPPEL DE LA DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL :

QF = revenus du foyer
nombre de parts

- revenus = ceux du couple ou de la personne isolée :
Figurant sur la feuille d'imposition :
= déclaration de salaires ou retraites et/ou AAH + indemnités + autres avant abattements rentes
(revenus fonciers, assurance...) + prestation compensatoire ou pension alimentaire en cas de divorce
+ prestations CAF dont aides au logement.

Tarif Senior (à partir de 60 ans) Bouscatais
sans justificatif avis d'impôt sur les revenus.....9,19 €

Tarif Senior (à partir de 60 ans) non Bouscatais.....11,11 €

ANNEXE 3 : TARIF PORTAGE DES REPAS

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

	HT	TVA 5,5 %	Portage	TTC arrondis
Inférieur ou égal ASPA				
Tarif	3,42 €	0,19 €		3,61 €
Tarif repas + portage	3,42 €	0,19 €	2,20 €	5,81 €
ASPA + 15%				
Tarif	3,93 €	0,22 €		4,14 €
Tarif repas + portage	3,93 €	0,22 €	2,20 €	6,34 €
<u>ASPA +40%</u>				
Tarif	4,78 €	0,26 €		5,04 €
Tarif repas + portage	4,78 €	0,26 €	2,20 €	7,24 €
ASPA + 65%				
Tarif	5,78 €	0,32 €		6,09 €
Tarif repas + portage	5,78 €	0,32 €	2,20 €	8,29 €
ASPA + 100%				
Tarif	6,84 €	0,38 €		7,21 €
Tarif repas + portage	6,84 €	0,38 €	2,20 €	9,41 €
Supérieur ASPA + 100%				
Tarif	8,29 €	0,46 €		8,75 €
Tarif repas + portage	8,29 €	0,46 €	2,20 €	10,95 €

Le nouveau mode de calcul du Quotient Familial se définit comme suit :

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenus du foyer avant abattement} + \text{revenus mobiliers} + \text{revenus fonciers} + \text{rentes}}{12 \times \text{Nb de personnes au foyer}}$$

ANNEXE 4
ANIMATIONS POLE SENIOR

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

	HT	TVA 20 %	TTC
Repas traiteur			
Bouscatais	12,07 €	2,41 €	14,48 €
Non Bouscatais	24,15 €	4,83 €	28,98 €
Sortie Métropole et culturelle			
Bouscatais	4,65 €	0,93 €	5,58 €
Non Bouscatais	7,42 €	1,48 €	8,91 €
Sortie hors Métropole			
Bouscatais	16,72 €	3,34 €	20,06 €
Non Bouscatais	30,32 €	6,06 €	36,38 €

ANNEXE 5
TRANSPORT A LA DEMANDE
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Transport à la demande organisé en bus (Réservé exclusivement aux Bouscatais)	HT	TVA 10 %	TTC
A la demande "accompagné"			Gratuit
La course	2,04 €	0,20 €	2,24 €
L'aller/retour	4,05 €	0,41 €	4,46 €

Conditions d'annulation :

Toute activité non annulée 48 H avant la date prévue sera facturée au tarif indiqué dans les tableaux, ci-dessus, excepté les cas « de force majeure » et sur présentation d'un certificat médical

ANNEXE 6 –DROITS DE VOIRIE
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

Article	RUBRIQUES	UNITES	TARIFS
1	Cordon ou rampe lumineux. Taxe annuelle	mètre linéaire	2,83
2	Enseigne ordinaire non lumineuse, fixe ou mobile, placée perpendiculairement au mur de façade, enseigne en lettres découpées, placée sur balcon, sur banquette, sur marquise, sur tente ou bannière, fixe ou mobile, ou autre Enseigne appliquée, non lumineuse, fixe ou mobile, n'excédant pas 0,12 d'épaisseur Taxe annuelle	m2/face	6,49 €
3	Enseigne lumineuse, disque lumineux transparent, surface lumineuse, panneau en bois, en métal, en verre, en toile ou autre pouvant servir à la publicité par affiches papier, par affiches peintes ou autres, lettres ou signes découpés publicitaires, cadre ou moulure rapporté, tant plein que vide lumineux ou éclairés Enseigne appliquée lumineuse n'excédant pas 0,12 d'épaisseur Taxe annuelle	m2/face	10,87 €
4	Devanture, grille de magasin, portail roulant, coffre à rideaux, barre de support Taxe annuelle Marquise, auvent, tente ou bannière fixe Taxe annuelle	mètre linéaire m2	7,73 € 7,73 €
5	Occupation de la voie publique (trottoir ou chaussée) pour ventes diverses et occasionnelles autorisées spécialement à des commerçants non Bouscatais Minimum de perception	m2/jour par jour	2,21 € 21,12 €
6	Occupation de la voie publique pour les commerçants installés : panneaux mobiles sur trottoir surface totale de la publicité, étalages, pots ... Dépôt non clôturé sur la voie publique (dimensions rectangle circonscrit), clôture de chantier en saillie sur la voie publique pourvue d'un recouvrement quelconque y compris celui de la peinture, échafaudage de toutes natures ou échelle reposant sur la voie publique pour travaux exécutés au-dessus du rez-de-chaussée Minimum de perception	m2/an forfait	185,80 € 8,50 €
7	Terrasse sur la voie publique	m2/an	65,57 €
8	Terrasse fermée sur la voie publique Taxe d'établissement Taxe annuelle	m2 m2	66,60 € 33,53 €
9	Occupation du domaine public pour travaux Clôtures de chantier, échafaudages, bennes, réservation stationnements Minimum de perception	m2/jour	0,93 € 8,50 €
10	Occupation sans titre du domaine public Dépôt de matériaux, travaux sans autorisation, pose de clôtures	m2/jour	18,03 €

A l'instar des impôts locaux, le 1^{er} janvier sera retenu pour la définition du redevable et des éléments taxables.

ANNEXE 7 : CIMETIÈRE - COLUMBARIUM

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

CONCESSIONS TEMPORAIRES

PLEINE TERRE pour 1 ou 2 places

- Concession temporaire (10 ans)	212,00 € TTC
----------------------------------	--------------

CAVEAUX

Concessions trentenaires

- Tarif initial du terrain au m ²	660,00 € HT
- Tarif du renouvellement du terrain pour 30 ans au m ²	660,00 € HT
- Tarifs des caveaux pré-existants en fonction du nombre de places	- 1 place : 196,00 € TTC - 2 places : 392,00 € TTC - 3 places : 589,00 € TTC - 4 places : 790,00 € TTC - 6 places : 987,00 € TTC - 8 places et plus : 1 189,00 € TTC

- Equipement complet pour une inhumation dans un caveau monobloc (bac, produits et filtre).	313,00 € TTC
---	--------------

- COLUMBARIUM

- Concession d'une logette de columbarium pour 15 ans	434,00 € TTC
---	--------------

- Concession d'une logette de columbarium pour 30 ans	858,00 € TTC
---	--------------

- Dépôt temporaire d'urne

. Pour une semaine	96,00 € TTC
--------------------	-------------

. Par semaine supplémentaire jusqu'à 3 mois	47,50 € TTC
---	-------------

. Par semaine supplémentaire au-delà de 3 mois	27,00 € TTC
--	-------------

- Dépôt en attente de logette définitive pour un an (Columbarium complet)	47,50 € TTC
---	-------------

<u>DEPOSITOIRE</u>	
- Frais de dépôt avec deux mois de séjour	143,00 € TTC
- Frais de maintien par mois supplémentaire	37,50 € TTC
<u>- VACATIONS</u>	
- Vacation funéraire destinée à l'officier de police judiciaire (Surveillance des opérations)	- Pour 1 corps : 20,00 € TTC - Pour 2 corps : 30,00 € TTC - Pour 3 corps : 40,00 € TTC - Pour 4 corps : 50,00 € TTC - Pour 5 corps et plus : 60,00 € TTC
<u>- DEPASSEMENT DES HORAIRES</u>	- 75,00 € TTC la première heure - 35,00 € TTC par 1/2 heure supplémentaire

ANNEXE 8 : MEDIATHEQUE

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

- ⇒ Prêts de documents imprimés et audiovisuels : **gratuité pour tous**
15 documents maximum pour 3 semaines
- ⇒ Accès aux ressources numériques : **gratuité pour tous**
- ❖ Espace multimédia : **gratuité pour tous**
- ⇒ Impression
 - Noir et blanc **0,30 €**
 - Couleur **0,30 €**
- ⇒ Photocopie
 - Noir et blanc **0,30 €**
 - Couleur **0,30 €**
- ⇒ Remplacement de la carte de lecteur, perdue ou détériorée : **3,00 €**
- ⇒ Livre « Quartiers de vies, vies de quartiers – Une histoire de mémoire au Bouscat au XXème », CLARAC Patrice, Le Castor astral 2007 : **18 €**
- ⇒ Vente de documents multisupports dans le cadre de la braderie : **1 €**

TARIFS DE SUBSTITUTION POUR LES DOCUMENTS NON RENDUS

Documents imprimés

Livres de poche et albums petit format	15,00 €
Livres en grands caractères	26,00 € par tome
Beaux livres et éditions de luxe	45,00 €
Autres livres	21,00 €
Journaux et revues	Prix de vente au numéro
CD (musicaux et livres sonores)	22,00 €

Documents avec droits *

DVD et Blu-Ray	41,00 €
Coffrets DVD/Blu-Ray	61,00 €

* Il s'agit des droits de prêt, de consultation ou de projection acquis par la médiathèque pour en permettre l'usage public.

TARIFS DE SUBSTITUTION POUR LES LISEUSES ET LEUR MATERIEL D'ACCOMPAGNEMENT NON RENDUS, PERDUS, VOLES OU DETERIORES**Liseuses et manettes de jeu**

Liseuse KOBOGLO + câble USB	135,00 €
Housse de protection	31,00 €
Câble d'alimentation	13,00 €
Manette PS5	75,00 €
Manette Switch Pro	70,00 €
Manette Switch 2 Pro	90,00 €
Deux Joycons Switch	70,00 €
Manette Xbox	65,00 €
Lecteur Blu-ray	110,00 €

ANNEXE 9 : MARCHE MUNICIPAL

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Prix du mètre linéaire pour commerçants abonnés et passagers2,50 €